Mairie 1 Place de la Mairie SAINT MARTIN LE VIEUX

DELIBER

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025 Publié le

ID: 087-218716603-20250113-202502-DE

87700

RE 155

203

200 83

155

200 (51

EB DE EG

133 100

E

123 101

637

18

H

m

100 203

100

100 63

500 833

88

88 355

155 100

100 60

F28

133 62

150 100

100

题 FE 50

172 圄 100 £13

551

85 555 100 50

85 100 28 B

178 23

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/02 EN DATE DU 13/01/2025

Nombre de Conseillers

En exercice: 15 Présents: 14 Représentés: 00 Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 00 Abstention: 00 Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 13 Janvier 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 6 Janvier 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents: Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY.

LEONARD, BAYLE, ESCALIER, MARCILLAUD

LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

VALIDATION DE LA CARTOGRAPHIE DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2023-175 du 9 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 :

Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie :

Vu la demande exprimée le 10/12/2024 par Madame la sous-préfète référente aux énergies renouvelables et adressant les cartographies soumises à la validation du conseil municipal;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de valider la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) jointe à cette délibération ;
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la Communauté de communes du Val de Vienne.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus : Au registre sont les signatures ;

Le Maire,

Sylvie ACHA

Le secrétaire de séance Damien LEVEQUE

Affichée le 17/01/2025 Transmise à la préfecture le 16/01/2025